

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Services Procurement-Instruments Management
Division/Approvisionnement de services-Gestion des
instruments
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
11C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet PPB - SECURITY DESIGN CONSULTANT	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP775-160064/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 20160064	Date 2015-07-31
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZQ-012-29296	
File No. - N° de dossier 012zq.EP775-160064	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-10	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Duffy, Laura	Buyer Id - Id de l'acheteur 012zq
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1171 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification est présentée pour répondre aux questions.

Q1 : Si notre spécialiste principal de la sécurité ne possède pas de diplôme universitaire ou collégial, comme il est demandé à l'exigence CTO 4, pouvons-nous compenser ce manque par des années d'expérience pratique?

R1 : Non, le spécialiste principal de la sécurité doit posséder un diplôme universitaire ou collégial.

Q2 : En ce qui concerne les critères techniques, le client serait-il disposé à accepter trois (3) contrats distincts cités en référence par le même client (respectant toutes les autres exigences relatives, entre autres, à la portée)?

R2 : Non, les références doivent provenir de clients différents.

Q3 : Combien de versions du rapport d'étude conceptuelle et des dessins sont-elles attendues?

R3 : Les versions achevées à 66 %, à 99 % et à 100 %.

Q4 : Combien de versions du plan d'infrastructure sont-elles attendues?

R4 : Comme il est précité (versions achevées à 66 %, à 99 % et à 100 %).

Q5 : Veuillez confirmer le nombre de versions attendues au cours de l'élaboration des documents suivants :

- spécifications techniques relatives aux composantes et à l'intégration du système;
- énoncé des travaux;
- plan d'aménagement des composantes de sécurité;
- schéma de colonnes du système;
- matrices des composantes de sécurité (p. ex. caméras, interphones et points d'alerte);
- estimation des coûts de catégorie B.

R5 : Comme il est précité (versions achevées à 66 %, à 99 % et à 100 %).

Q6 : Est-il juste que les spécifications techniques et les dessins ne sont pas censés servir à l'appel d'offres? Nous croyons comprendre que ces documents constitueront des spécifications axées sur le rendement que d'autres utiliseront pour élaborer les documents d'appel d'offres requis.

R6 : Non, l'expert-conseil doit soumettre des dessins d'exécution et des devis de construction définitifs. Une coordination sera en outre assurée avec l'expert-conseil principal. Le volet sécurité sera ajouté aux travaux de l'expert-conseil principal pour permettre au directeur des travaux de lancer un appel d'offres.

Q7 : Pouvons-nous nous attendre à ce que les entrevues, les ateliers et les visites des lieux nécessaires à l'exécution de la section 5.4 soient facturés séparément, conformément aux modalités de paiement établies à la section 5.5?

R7 : Non. À cet égard, reportez-vous à la section 7.6.1.1 à la page 24. Un prix ferme est exigé.

Q8 : Chacun des postes de sécurité doit-il faire l'objet d'un plan détaillé de l'équipement qui s'y trouve? Combien de postes de sécurité prévoit-on aménager?

R8 : L'expert-conseil est censé le confirmer durant la visite liée à l'examen de l'étude de faisabilité sur l'édifice n° 59.

Q9 : Combien de versions du document Spécification fonctionnelle et conception détaillée pour équipement et installations non liés au SSI sont-elles attendues?

R9 : Les versions achevées à 33 %, à 66 %, à 99 % et à 100 %.

Q10 : La section 5.0, Portée, stipule ce qui suit : « L'acquisition, l'installation, l'intégration et le soutien d'un SSI temporaire seront réalisées conjointement par le conseiller en sécurité et l'équipe des services de sécurité du BCP ». Or, cette activité n'est pas décrite plus en détail alors qu'elle est abordée dans une section pour laquelle il faut indiquer un prix ferme estimatif dans le barème de prix. Les services ici demandés devraient-ils être facturés séparément, conformément aux modalités de paiement établies à la section 5.5?

R10 : Cette intégration se fera au cours du processus normal d'examen des documents de conception achevés à 66 %, à 99 % et à 100 %.

Q11 : Le BCP s'attend-il à ce que l'entrepreneur présente des plans d'étage faisant état des zones de sécurité?

R11 : À cet égard, reportez-vous au à l'étude de faisabilité sur l'édifice n° 59.

Q12 : Le BCP peut-il fournir une table des matières ou décrire les grands thèmes devant être abordés dans ce produit livrable?

R12 : À cet égard, reportez-vous au à l'étude de faisabilité sur l'édifice n° 59.

Q13 : Veuillez préciser en quoi diffèrent les attentes à l'égard de la représentation, dans les plans d'étage, des exigences énoncées à la section 5.1 (étude conceptuelle) par rapport aux plans d'aménagement des composantes de sécurité dont il est question à la section 5.3 (conception détaillée).

R13 : À cet égard, reportez-vous au à l'étude de faisabilité sur l'édifice n° 59.